

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
SEANCE ORDINAIRE, DU JEUDI 16 JUILLET 2020 A 20H00**

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Denis Chanteloup, Maire,

Présents : Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Nelly Dugardin, M. Serge Tirel, Adjoint au maire, M. Stéphane Simon, M. Michel Bonnemains, Mme Annick Renaux, M. Samuel Fossey, Mme Céline Boullé, M. Stéphane Regnault, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Anne-Sylvie Prenat, Mme Karine Chabeuf, Mme Aline Lemettez, M. Gérald Lebretonchel

Procuration : Mme Aline Lemettez à M. Denis Chanteloup, Mme Karine Chabeuf à Mme Céline Boullé, Mme Anne-Sylvie Prenat à Mme Nelly Dugardin.

Secrétaire de séance : Mme Céline Boullé

En préambule, M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1 - Retrait de l'instauration du droit de préemption urbain**

Par délibération du 10 juin 2020, le conseil municipal instauré sur la commune un droit de préemption urbain sur les zones UB, NB, NAI, NAII et NAIII du plan d'occupation des sols. Hors l'EPCI dont le quel la commune dépend, la communauté d'agglomération du Cotentin dispose de plein droit de la compétence du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le retrait de la délibération 2020-054 du 10 juin 2020 annulant ainsi la mise en place du droit de préemption urbain sur les zones UB, NB, NAI, NAII et NAIII du plan d'occupation des sols.

Monsieur le Maire souhaite ajouter,

L'article L. 213-3 du code de l'urbanisme précise que le titulaire de ce droit peut déléguer son exercice à une collectivité locale. Il conviendrait donc au conseil municipal de demander au conseil communautaire de l'agglomération du Cotentin d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones UB, NB, NAI, NAII et NAIII du plan d'occupation des sols.

La CAC pourra alors par la suite déléguer l'exercice de ce droit mentionné ci-dessus.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au conseil communautaire de l'agglomération du Cotentin d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones UB, NB, NAI, NAII et NAIII du plan d'occupation des sols.

**2 - Délibération pour formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés**

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % (1) des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus, soit 1 002 € correspondant à 2 % de 50 100 €.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité :

Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus, soit 1 002 € (mille deux euros) correspondant à 2 % de 50 100 €

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

**(1) Article L2123-14**

- *Modifié par LOI n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 16*

*Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.*

*Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.*

*Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal en application des articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et, le cas échéant, L. 2123-22. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne peuvent être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de ces dispositions.*

### **3 - Sièges au service commun du Pôle de proximité des Pieux**

Monsieur le Maire présente les différents groupes de travaux du service commun du Pôle de proximité des Pieux.

Après explication du fonctionnement de l'agglomération du Cotentin, et des services communs, il a demandé aux conseillers de réfléchir aux futurs représentants titulaires et suppléants dans les compétences, afin de participer aux réunions des groupes de travail des services communs :

<b>Compétences et équipements restitués et mutualisés</b>		<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Scolaire et temps de midi	Gestion des bâtiments, du personnel, des fournitures.	Serge Tirel	Anne-Sylvie Prenat
	Transport des élèves des écoles jusqu'aux équipements publics situés sur le territoire des communes membres lorsque l'activité est pratiquée dans le cadre pédagogique de l'établissement et participation aux projets pédagogiques.		
	Transport des élèves au titre de la restauration scolaire.		
	Gestion du temps de pause du midi : restauration et animation.		
Culture	Ecole de musique et l'auditorium des Pieux : Gestion des bâtiments, du service et du personnel.	Elisabeth Burnouf	Céline Boullé
	Participation aux actions et opérations d'animation musicale hors subventions.		
Sécurité des baignades	Sous réserve des pouvoirs de police des maires, mise en œuvre des moyens et gestion de la sécurité des baignades en période estivale.	Denis Chanteloup	Stéphane Regnault
Restauration collective	Gestion du bâtiment et exploitation de la cuisine centrale, production et livraison de repas.	Serge Tirel	Stéphane Simon
	Gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire et concours au maintien en état ou renouvellement du matériel de remise en température pour les établissements inclus dans le service commun.		
Fourrière intercommunale du "But"	Sous réserve des pouvoirs de police des maires, la gestion de la fourrière intercommunale du "But" à partir du dépôt par la commune d'un animal en fourrière.	Denis Chanteloup	Stéphane Simon
Petite Enfance	Gestion des bâtiments et du service des multi-accueils et du Relais Assistantes Maternelles (RAM).	Annick Renaux	Anne-Sylvie Prenat
Sport	Gestion du bâtiment et des structures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexe sportif de Siouville Hague (tennis)</li> <li>• Complexe sportif de la Carpenterie</li> <li>• Ecole de Surf de Siouville Hague</li> <li>• Gymnase de la Fosse</li> </ul>	Laurent Poussard	Samuel Fossey
Voirie	Entretien des voiries communales revêtues	Laurent Poussard	Michel Bonnemains

**En attente de finalisation au cas où les élus absents souhaiteraient un éventuel positionnement.**

#### **4 - Subventions aux associations**

Suite aux travaux de la commission finances réalisée en mars 2020 et aux vues des conditions sanitaires intervenues depuis les demandes de subventions n'ont pas été versées. Ce dossier reste un gros travail de préparation et les associations sont dans l'attente depuis. Monsieur Denis Chanteloup, rappelle les prévisions budgétaire afférentes aux subventions et présente les propositions de versement de subvention.

- Enveloppe budgétaire : 66 386,00 €
- Réalisé : 53 386,00 €
- Disponible : 13 000,00 €

<b>Associations communales</b>	<b>Subvention de fonctionnement</b>
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
CLUB DES JEUNES D'AUTREFOIS	200,00 €
CLUB FOOT (ESHS)	500,00 €
LE BECEDAIRE	2 000,00 €
INFORMATIQUE FACILE	200,00 €

ASSO ZIC SIOU	800,00 €
LES PETITS PINCEAUX	650,00 €
LES DRAKKARS	600,00 €
COTENTIN SURF CLUB	1 200,00 €
ATTLC	300,00 €
SUNRISE	800,00 €
SIOUVILLE TENNIS BAND	1 000,00 €
<b>Associations extra communales</b>	<b>Subvention de fonctionnement</b>
RUGBY OUEST COTENTIN	150,00 €
APE - COLLEGE LUCIEN GOUBERT	250,00 €
COLLEGE LUCIEN GOUBERT	100,00 €
RADIO FLAMANVILLE	120,00 €
TELETHON AFM	100,00 €

Soit un total de 9 170,00 € de versement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à procéder au versement des subventions ci-dessus mentionnées.

## **5 - Avenant à la convention du cyclotourisme**

Madame Elisabeth Burnouf rappelle la convention qui avait été passée avec la Commission d'Organisation de la Semaine Fédérale Internationale du Cyclotourisme de 2020 dans le cadre de la 82<sup>ème</sup> semaine fédérale internationale de Cyclotourisme, en tant que Point d'Accueil pour le passage des cyclotouristes le mardi 4 août 2020.

La semaine fédérale est annulée et les dates de cette manifestation ont été reportées du 25 juillet au 01 août 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Il est proposé à la commune un accueil des cyclotouristes le 27 juillet 2021, dans les mêmes conditions d'organisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention Collectivité Point d'accueil, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

## **6 - Dépôt de pain et épicerie du camping**

Il est envisagé de proposer deux nouveaux services au camping de Clairefontaine : la commande de pains et viennoiseries et un dépôt de produits d'épicerie de première nécessité. Un projet de convention est en cours d'écriture afin de démarrer dès cet été, en priorité pour le dépôt de pain et viennoiserie. L'épicerie demande une réflexion plus longue quant à sa mise en service.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité, pour :

- la mise en place d'un dépôt de pain et viennoiserie à l'accueil du camping,
- la mise en place d'un point épicerie,
- mettre en place un taux de commission de 15 % sur les ventes,

et autorise le maire à signer les dites conventions et toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions.

## 7 - Plan de formation 2020

M. le Maire présente le plan de formation 2020 : 29 demandes de formation ont été déposées, dans les domaines de l'entretien des espace verts et des bâtiments, mais aussi de recyclage (habilitation et sauvetage secouriste au travail.)

Thèmes de formations	Nombre de demandes
L'habilitation électrique B2V BR BC H0 : recyclage	2
Perfectionnement anglais	3
L'initiation et les principes de base en électricité	2
Le soudage au chalumeau oxyacétylénique	1
L'initiation et les principes de base en soudage	1
CACES	1
Recyclage SST	7
Risques liés à l'utilisation des produits d'entretien	3
Techniques de nettoyage mécanisé des locaux administratifs	3
Techniques d'hygiène et de désinfections des locaux sanitaires	3
Techniques manuelles de nettoyage des locaux administratifs	3

Aussi, il est précisé que vu les circonstances exceptionnelles de cette années, de nombreuses formations ont été annulées, une partie d'entre elles seront reportées, celles demandées en réunion.

### Questions diverses :

#### 8 - Désignation d'un représentant de la commune à la SPL Tourisme en Cotentin.

Suite à son adhésion à la SPL tourisme en Cotentin par délibération du 30 juin 2017, qui a pour but de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire, la commune doit désigner un représentant à l'assemblée spéciale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

Déléguée titulaire : Elisabeth Burnouf

Délégué suppléant : Denis Chanteloup

#### 9 - Aménagement du secteur plage

Un point a été fait par Elisabeth Burnouf sur le dossier des futurs aménagements de la plage : afin de poursuivre l'aménagement global de la plage de Siouville-Hague, favoriser l'accueil des touristes et anticiper sur le devenir du bâtiment du centre de rééducation fonctionnel, il est important de poursuivre la réflexion et de reprendre les études sur les projets de protection du littoral. La commune ne réfléchit pas seule sur ce sujet, des habitants de la commune travaillent à la constitution d'une association et les collectivités publiques (agglomération du Cotentin, Région et Département) pouvant épauler ont été saisies. Ce gros dossier qui met en jeu l'avenir de la commune dans son ensemble sera bien évidemment souvent évoqué durant le mandat qui débute.

## **10 - Communication**

La lettre trimestrielle de l'été est finalisée.

Le Bulletin municipal 2020 sera lui imprimé et distribué durant l'été.

## **11 - Audit Pavillon bleu**

Monsieur le Maire indique que l'audit de la labellisation du pavillon bleu a été réalisé le 1<sup>er</sup> juillet et s'est parfaitement déroulé.

## **12 - Marché estival**

Le marché estival a débuté depuis le mardi 7 juillet et comme à son habitude celui-ci rencontre une belle fréquentation.

## **13 - Local commercial des Tamaris**

Une psychomotricienne libérale souhaitant s'installer dans la région, est venue sur la commune pour visiter deux de nos locaux commerciaux situés place des Tamaris. Celle-ci est fortement intéressée par le local numéro 2 et pourrait donner une réponse favorable dans les prochains jours. Madame Viger actuellement dans ce local pourrait quant à elle prendre le local numéro 7, libre au 31 juillet.

## **14 - Exposition de peintures en Août**

Monsieur le Maire indique que deux expositions de peintures auront lieu au mois d'août, salle Marcel Jacques du 1<sup>er</sup> au 16, puis du 19 au 30.

Ce sont deux expositions de peintures qui rentrent dans le cadre du mois pictural et qui viendront cette année, remplacer le traditionnel salon de peintures organisé par la Municipalité.

## **Monsieur Laurent Poussard informe :**

### **15 - MAM**

Suite à l'accord de la commission travaux de réaliser une MAM (maison d'assistance maternelle), des devis sont en cours pour mettre l'ensemble du logement des Houguettes aux normes en vigueur pour pouvoir accueillir 8 enfants.

### **16 - Déchets verts**

La commune est en pleine réflexion sur le devenir des dépôts communaux (déchets verts) avec plusieurs pistes intéressantes actuellement et qui devraient aboutir prochainement.

### **17 - Personnel saisonnier**

Un saisonnier est arrivé en renfort (du 6 au 31 juillet) pour pallier aux congés et autres.

### **18 - Coffret électrique**

Le gros coffret électrique qui sert aux commerçants du marché a été dérobé après le premier marché.

### **19 - Circulation**

Suite à plusieurs réclamations de riverains de la Viesville (vitesse excessive, gros trafic routier, etc.) une demande a été faite auprès du Département pour la réalisation de deux points de comptage. Nous devrons réfléchir à l'action à mener en fonction des résultats.

Depuis la mise en place d'un sens interdit et d'un nouveau stop, Rue Jean Moulin, des incivilités routières et des stationnements anarchiques sont apparus (une solution provisoire des stationnements va être réalisée pour la saison estivale). La municipalité est en réflexion sur une situation pérenne de ces stationnements (et sera en place pour début 2021).

Il est rappelé que le code de la route doit être appliqué et que la gendarmerie a été prévenue.

## **20 - Aménagement du boulevard Deveaud**

Le mercredi 22 juillet, la pré réception de travaux du Boulevard Deveaud avec les différents acteurs des travaux, va être réalisée. Seront répertoriés toutes les malfaçons et travaux à reprendre sur l'ensemble du projet avant une réception finale, qui sera planifiée courant Septembre.

## **21 - Scolaire**

Monsieur Serge Tirel rappelle que la commune a signé une convention 2S2C avec l'éducation nationale pour la mise en place d'une garderie avec animations le temps restant de la période scolaire. Mme Auvray et Mme Tapin ont effectué 24 h hebdomadaire dans ce cadre. Des animateurs bénévoles sont intervenus (clown, garde du littoral, sophrologue).

Au dernier conseil d'école, la directrice nous informe du départ à la retraite d'une enseignante, de la mutation d'une seconde enseignante, et de sa propre mutation.

## **22 - Moyens numériques**

Monsieur Tirel informe de la demande de mise en place d'un PC à l'atelier municipal émanant des services techniques, le but étant de pouvoir échanger plus facilement avec les élus et autres services. Un raccordement au réseau internet en wifi sera réalisé par la pose d'une antenne au local de l'informatique facile. Un ancien PC du secrétariat sera utilisé, celui-ci devra être paramétré pour limiter l'accès internet.

## **Informations conseillers :**

Positionnement d'un passage piéton (en face de Monsieur Buret)

Antenne Orange (en attente de raccordement)

Nettoyage du passage Guérout

Séance levée à 23h20